

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE,
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN**

Procès-verbal de la séance régulière du conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain tenue le 11 octobre 2022 à compter de 19 h et à laquelle étaient présents :

| | |
|-----------------------------|---|
| Monsieur le Maire substitut | Ghislain Collin |
| Mesdames les conseillères | Joanie Thibault Josée Gougeon |
| Messieurs les conseillers | Réjean Desjardins Marc-André Routhier Jocelyn Démétre |

Était absent : Pierre Gagné

La directrice générale, Maude Tourangeau, est également présente.

Nombre de citoyens : 9

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire ouvre la séance à 19h05.

VALIDATION DU QUORUM

Le quorum est constaté.

2022-10-3173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et adopté à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour tel qu'il est proposé :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1 Procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022.
- 3.2 Suivi du procès-verbal de l'assemblée régulière du 12 septembre 2022.

4. TRÉSORERIE

- 4.1 Comptes à payer de l'état des revenus et dépenses pour le mois de septembre 2022.

5. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 5.1 Adoption et dépôt du projet des prévisions budgétaires 2023 de la RIDL.
- 5.2 Adoption de conformité du rapport de la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.
- 5.3 Mandater une entreprise d'arpentage pour divers projets de la Municipalité.
- 5.4 Appui aux demandes des Producteurs et productrices acéricoles du Québec.

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 Renouvellement de l’entente de travail entre la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain et l’organisme Emploi Québec.
- 6.2 Embauche et nomination du Directeur des travaux publics.

7. VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

- 7.1 Résolution pour l’octroi du contrat de sable AB-10.
- 7.2 Programme d’aide à la voirie locale - Volet de Redressement et Accélération.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Addenda sur la résolution 2022-09-3165 afin de faire la nomination du président et du vice-président de la table de travail pour la révision réglementaire.

9. CORRESPONDANCE

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2022-10-3174 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2022.

Il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et adopté à l’unanimité des conseillers présents d’accepter le procès-verbal de l’assemblée régulière du 12 septembre 2022, tel qu’il est proposé.

ADOPTÉE

SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE L’ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 12 SEPTEMBRE 2022.

Aucun suivi.

22022-10-3175 ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L’ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et adopté à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter la liste des comptes à payer et l’état des revenus et dépenses pour le mois de septembre 2022 tels qu’ils sont présentés :

| | | |
|--|---------------|--|
| <u>ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DE L’ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2022</u> | | |
| | | |
| Solde au 31 août 2022 | 575 629,95 \$ | |
| Dépôts taxes municipales | 204 091,90 \$ | |

| | | |
|---|-----------------|------------------------|
| Dépôts autres revenus | 6 851,81 \$ | |
| <i>Emprunt temporaire Règl 314-315</i> | 2 211 427,03 \$ | |
| | | |
| Intérêts | 1 248,80 \$ | |
| Total des revenus | 2 423 619,54 \$ | |
| | | |
| Liquidités | 677 173,86 \$ | |
| Intérêt sur liquidités | 1 121,51 \$ | |
| Total des liquidités disponibles | 3 677 544,86 \$ | |
| | | |
| Total | 3 677 544,86 \$ | |
| | | |
| Chèques fournisseurs | 110 772,84 \$ | C2200087 à C2200100 |
| Déboursés fournisseurs | 49 257,60 \$ | L2200087 à L2200092 |
| Déboursés manuels fournisseurs | 75,55 \$ | M0220013 |
| Paiements directs fournisseurs | 49 699,56 \$ | P2200380 à P2200422 |
| Salaires mensuels | 63 847,93 \$ | |
| Paiements mensuels (Camions et autres) | 19 982,14 \$ | |
| Michel Lacroix, construction | 2 211 427,03 \$ | |
| Total des dépenses | 2 505 062,65 \$ | |
| | | |
| Solde de banque | 494 186,84 \$ | |
| Placement | 678 295,37 \$ | |
| Liquidités disponibles avant retenue | 1 172 482,21 \$ | |
| Retenus fournisseurs | | |
| Liquidités disponibles | 1 172 482,21 \$ | |

Je, directrice générale et greffière-trésorière, Maude Tourangeau, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer les dépenses autorisées.

ADOPTÉE

AFFAIRES GÉNÉRALES

2022-10-3176

ADOPTION ET DÉPÔT DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 DE LA RIDL.

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a remis à la Municipalité ses prévisions budgétaires 2023;

ATTENDU QUE les municipalités ont le devoir d'adopter les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'adopter les prévisions budgétaires 2023 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE

2022-10-3177 ADOPTION DE CONFORMITÉ DU RAPPORT DE LA VICE-PRÉSIDENTE À LA VÉRIFICATION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE la Commission municipale a annoncé, en janvier 2022, des travaux d'audits concernant la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE le présent document constitue le rapport des travaux réalisés par la Vice-présidente à la vérification de la Commission;

ATTENDU QUE le rapport d'audit de conformité portant sur la transmission des rapports financiers au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est acheminé à toutes les municipalités locales, aux municipalités régionales de comté et aux communautés métropolitaines;

ATTENDU QUE le rapport doit être déposé à la première séance du conseil qui suit sa réception;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et unanimement résolu d'adopter la conformité du rapport de la Vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉE

2022-10-3178 MANDATER UNE ENTREPRISE D'ARPENTEUR POUR DIVERS PROJETS DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a plusieurs projets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité de mandater une entreprise d'arpentage afin de procéder à la réalisation des divers projets de la Municipalité.

ADOPTÉE

2022-10-3179 APPUI AUX DEMANDES DES PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC.

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité importante qui contribue à l'essor économique et à la vitalité des municipalités et des MRC en région acéricole, notamment par ses 13 300 producteurs et productrices regroupés au sein de 8 000 entreprises;

ATTENDU QUE le Québec est un leader mondial de la production de sirop d'érable représentant 71 % de l'ensemble de la production;

ATTENDU QUE les exportations des produits de l'érable sont en forte hausse ces dernières années, dont 21 % en 2020 et 22 % en 2021;

ATTENDU QUE les produits de l'érable faits au Québec sont exportés dans 71 pays;

ATTENDU QUE la production de sirop d'érable du Québec a atteint un nouveau sommet avec une production de 211 millions de livres en 2022;

ATTENDU QUE cette production record engendrera pour la période 12 582 emplois équivalents temps plein, contribuera à hauteur de 1,133 milliard de dollars au produit intérieur brut (PIB) et des revenus en taxes et impôts de 142,87 millions de dollars au Québec et dans le reste du Canada;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec doit maximiser les bénéfices économiques et sociaux des ressources naturelles appartenant à tous les Québécois et toutes les Québécoises;

ATTENDU QUE les bienfaits écologiques des superficies d'érablière actuellement en production acéricole sont évalués à 1,62 milliard de dollars par année;

ATTENDU QUE pour le même 100 hectares d'une érablière en forêt publique, les retombées économiques de la production et la transformation de sirop d'érable sont de 40 à 75 % supérieurs à la récolte et la transformation de feuillus durs;

ATTENDU QUE l'acériculture est une activité durable qui permet la cohabitation des usages en forêt publique et la préservation de la faune et de la flore;

ATTENDU QUE le sirop d'érable fait partie de l'identité culturelle et gastronomique québécoise et que le gouvernement du Québec a désigné les traditions du temps des sucres comme élément du patrimoine immatériel du Québec;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a présenté le 26 mai 2022 son Plan directeur ministériel pour le développement de l'acériculture en forêt publique (Plan directeur) qui a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE le Plan directeur a fait l'objet de consultations publiques jusqu'au 26 juillet 2022;

ATTENDU QUE le MFFP et les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) sont présentement en négociations sur le développement de l'acériculture en forêt publique;

ATTENDU QUE les PPAQ estiment qu'il faudra l'ajout de 36 millions d'entailles supplémentaires en forêt publique d'ici 2080, ce qui représente 200 000 hectares de forêt publique, pour assurer le futur à court, moyen et long terme de l'acériculture au Québec;

ATTENDU QU'il est nécessaire de protéger le potentiel acéricole et les érables du Québec pour assurer le développement de l'industrie acéricole.

SUR MOTION DÛMENT PROPOSÉE PAR madame la conseillère Josée Gougeon,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ par les membres du conseil municipal :

De reconnaître l'importante contribution économique, sociale et environnementale de l'acériculture pour les régions du Québec;

D'appuyer les PPAQ dans leurs représentations auprès du MFFP afin qu'il favorise les différents usages en forêt publique dans une vision à long terme qui concilie les intérêts de la sylviculture avec l'acériculture en assurant la sauvegarde du potentiel acéricole nécessaire à la croissance de l'industrie de l'érable, et ce dans une perspective de conservation du patrimoine forestier québécois.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2022-10-3180 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE TRAVAIL ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN ET L'ORGANISME EMPLOI QUÉBEC.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain est en faveur de l'intégration sociale;

ATTENDU QUE l'entente initiale numéro 808 737-1 du 20 septembre 2021 au 18 septembre 2022 est terminée;

ATTENDU QUE l'entente de renouvellement numéro 866 360-1 sera du 19 septembre 2022 au 17 septembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Desjardins et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de travail entre la Municipalité et Emploi Québec.

ADOPTÉE

2022-10-3181 EMBAUCHE ET NOMINATION DU DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidats se sont présentés en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Provost remplit parfaitement les exigences pour occuper ce poste;

CONSIDÉRANT QUE M. Carl Provost a 17 années d'expérience de travail et qu'il a excellé lors des entrevues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc-André Routhier et résolu à l'unanimité par le conseil municipal de procéder à l'embauche de M. Carl Provost à titre de directeur des travaux publics pour la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, avec tous les droits et pouvoirs reliés au poste selon les lois en vigueur.

ADOPTÉE

VOIRIE ET TRAVAUX PUBLICS

2022-10-3182 RÉOLUTION POUR L'OCTROI DU CONTRAT DE SABLE AB-10.

Ouverture des soumissions – Jeudi 30 juin 2022 à 15h00
Sont présents pour l'ouverture des soumissions :

Municipalité :

- Madame Maude Tourangeau, directrice générale

Témoins présents :

- Ariane Bondu
- Ghislain Collin
- Normand Gougeon

Soumissionnaires présents :

- Jean-Claude Gougeon, Les entreprises Gougeon et frère Inc.
- Dany Gougeon, Excavation DG

Soumissionnaires invités :

- Excavation Dany Gougeon
- Les Entreprises Gougeon et frères Inc.

Détail des soumissions :

| Soumissions pour « Fourniture de sable AB-10 » | | |
|---|--------------------------|--------------------------------------|
| Entreprises | Date de réception | Prix livré incluant les taxes |
| Excavation Dany Gougeon | 30/06/2022 | 42 397,03 \$ |
| Les Entreprises Gougeon et frères Inc. | 29/06/2022 | 31 618,13 \$ |

Analyse primaire : Les deux soumissions reçues sont conformes.

Suite à une analyse primaire, l'entreprise ayant la plus basse soumission pour la fourniture de sable AB-10 est : Les Entreprises Gougeon et frères Inc.

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission des Entreprises Gougeon et frères Inc. au prix de 31 618,13 \$ incluant les taxes.

Des fonds sont disponibles au poste budgétaire : 02-330-00-622-00

ADOPTÉE

2022-10-3183 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET DE REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du mois de novembre 2021 au mois d'août 2022.

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Jocelyn Démétré, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Notre-Dame-de-Pontmain autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon

les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2022-10-3184 ADDENDA SUR LA RÉOLUTION 2022-09-3165 AFIN DE FAIRE LA NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU VICE-PRÉSIDENT DE LA TABLE DE TRAVAIL POUR LA RÉVISION RÉGLEMENTAIRE.

CONSIDÉRANT QUE la nomination du président et du vice-président de la table de travail pour la révision réglementaire n'a pas été réalisée dans le respect des règles de l'assemblée publique;

CONSIDÉRANT QUE le conseil nomme le conseiller municipal M. Réjean Desjardins président de la table de travail ainsi que le conseiller municipal M. Marc-André Routhier en tant que vice-président;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité de faire un addenda pour adopter la nomination du président M. Réjean Desjardins et du vice-président M. Marc-André Routhier, et ce, dans le respect des règles de l'assemblée.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu période de questions à 19h20.

2022-09-3172 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Joanie Thibault et résolu à l'unanimité, de lever la séance. Il est 19h50.

ADOPTÉE

(signé Ghislain Collin)
Ghislain Collin
Maire substitut

(signé Maude Tourangeau)
Maude Tourangeau
DG/greffière-trésorière